

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE CONJOINT SUR LES PRISES ACCESSOIRES

PREPARE PAR: LE SECRETARIAT DE LA CTOI, 22 AOUT 2011

OBJECTIF

Informar le Comité Scientifique (CS) des résultats de la première réunion du Groupe de Travail Technique Conjoint sur les Prises Accessoires, notant que le processus de Kobe n'est pas un forum de prise de décisions mais plutôt que l'ensemble de ces recommandations doivent faire l'objet de discussions et de décisions au sein de chaque ORGP.

CONTEXTE

La première réunion du Groupe de Travail Technique Conjoint sur les Prises Accessoires (GTTCPA) s'est tenue à La Jolla, Etats-Unis, le 11 juillet 2011 juste avant la réunion KOBE III. La réunion s'est tenue en conformité avec les termes de référence du GTTCPA qui ont été adoptés durant l'atelier Kobe II sur les prises accessoires dans le but de discuter d'un éventail de questions sur les prises accessoires au sein de chaque ORGP thonières.

DISCUSSION

Le GTTCPA a établi une liste de recommandations autour de trois axes principaux, que le CS devrait considérer :

1) Collecte et l'harmonisation des données

- a. Le Groupe de travail a convenu qu'il faudrait établir des normes minimales de données, avec des champs de données qui sont collectés dans toutes les ORGP, en vue d'assurer l'interopérabilité.
- b. Les membres de toutes les ORGP sont encouragés à améliorer la qualité des systèmes de collecte des données afin d'améliorer l'évaluation des pêcheries et des prises accessoires.
- c. Les membres de toutes les ORGP sont fortement encouragés à partager les données et informations disponibles au sein des ORGP et recueillies auprès des observateurs et par le biais des programmes de fiches de pêche, dans un but de gestion des prises accessoires et de recherche.
- d. Le Groupe de travail préparera un court rapport sur l'harmonisation des données en utilisant tous les formulaires de données utilisés par les ORGP thonières, d'ici au 31 décembre 2011. Pour faciliter ce processus, les formulaires de l'IATTC seront diffusés pour comparaison avec ceux des autres ORGP thonières.
- e. Notant qu'un Groupe de travail doit réunir l'IATTC et la WCPFC sur l'harmonisation des données, y compris sur les prises accessoires, le Groupe de travail recommande d'associer les autres ORGP thonières à cet atelier.
- f. Identification des oiseaux de mer : les secrétariats des ORGP thonières fourniront à l'ACAP leurs guides d'identifications des oiseaux et l'ACAP élaborera un guide d'identification standardisé. La version préliminaire de ce guide d'identification sera examinée par le Groupe de travail et les groupes de travail des différentes ORGP thonières.
- g. Identification des requins : le Groupe de travail, sous la houlette de la WCPFC et de l'ICCAT, permettra d'harmoniser les directives pour l'identification des requins, en collaboration avec le groupe de spécialistes des requins de l'UICN et d'autres experts (remarque : le guide d'identification des requins de l'IATTC est disponible sur son site Web et propose un modèle utile pour les observateurs).
- h. Identification des tortues marines : Les Secrétariats fourniront au président du Groupe de travail les matériaux actuellement utilisés pour l'identification des tortues afin qu'ils puissent être harmonisés et distribués à toutes les ORGP thonières.
- i. Le Groupe de travail devrait envisager un processus visant à élaborer des guides d'identification de mammifères marins harmonisés pour les pêcheries pour lesquelles il n'en existe pas.

2) Requins

- a. Le Groupe de travail est préoccupé par la pratique des calées intentionnelles sur les requins baleines et recommande que les ORGP thonières entreprennent des recherches pour déterminer l'impact et les

conséquences de cette pratique.

- b. Les ORGP devraient mettre en place des processus d'évaluation des risques en priorité pour les espèces de requins qui peuvent avoir besoin d'une évaluation ou d'une réduction des captures plus avancée. Les ORGP peuvent examiner le processus d'identification des espèces de requins prioritaires élaboré par la WCPFC (**Appendice C**).
- c. Les ORGP exigeront de leurs membres et CPC l'enregistrement dans les fiches de pêche du nombre de requins rejetés]1 le Groupe de travail prendra une décision durant l'intersession.
- d. Les ORGP devraient prendre des mesures pour améliorer la collecte des données sur les requins et les raies manta et mantas diables dans les pêcheries industrielles et artisanales. À titre d'exemple, le Groupe de travail a noté que l'exigence de conserver les ailerons naturellement attachés permettrait d'améliorer l'identification des espèces et l'application et devrait être intégrée dans le cadre des interdictions existantes concernant le *finning*.
- e. Les ORGP devraient envisager de soutenir les études visant à étudier la survie après libération des requins dans les pêcheries de palangre selon, entre autre, le type d'hameçons et la durée de calée.
- f. Les ORGP devraient envisager de soutenir les études visant à élaborer plus avant les stratégies de réduction des prises accessoires des requins par les palangriers.
- g. Les ORGP devraient évaluer les coûts et les bénéfices de l'interdiction de l'utilisation des avançons métalliques dans les pêcheries palangrières de thons.
- h. Les ORGP devraient élaborer des protocoles de manipulation et de libération de tous les requins et les raies manta et mantas diables, en tenant compte de la sécurité des équipages.

3) Collaboration et Recherche

- a. Le Groupe de travail a convenu de se réunir pour élaborer une base de données bibliographique centralisée sur les captures accessoires qui rassemblera des informations sur les mesures de réduction, la conservation des prises accessoires, les mesures de gestion adoptées par les ORGP et les évaluations réalisées par les ORGP ; ce travail sera mené par l'ICCAT, la CTOI et la WCPFC.
- b. Chaque ORGP devrait désigner/employer une personne dédiée aux captures accessoires qui travaillerait en collaboration avec les autres ORGP pour promouvoir le travail concernant les prises accessoires.
- c. Le Groupe de travail devrait envisager de se réunir en personne tous les trois ans afin de prioriser la recherche selon le mandat du Groupe de travail.
- d. Le Groupe de travail, en consultation avec des experts, devrait entreprendre un examen des évaluations des risques écologiques utilisées par les ORGP et fournir des recommandations pour uniformiser ces évaluations entre les différentes ORGP.

Le GTTCPA a également élaboré une liste préliminaire de 14 priorités de recherche à examiner par chaque ORGP.

Liste préliminaire des priorités de recherche

1. Distribution et réduction des prises accidentelles de tortues marines.
2. Survie après libération des requins, des raies manta et mantas diables, des tortues marines et des oiseaux de mer.
3. Meilleures pratiques pour les techniques de manipulation et de libération de toutes les espèces énumérées ci-dessus.
4. Réduction des prises accidentelles de requins, principalement dans les pêcheries de palangre, de senne et de filet maillant.
5. Réduction des captures des oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales.
6. Grilles de tri pour les petits poissons (thons et autres espèces).
7. Avantages économiques de la réduction des prises accessoires.
8. Impacts multispécifiques des mesures de réduction des prises accidentelles.
9. Évaluation des impacts de la pêche au filet maillant/dérivant sur les espèces accessoires.
10. Taux de déprédation par les mammifères marins et sa relation avec les prises accessoires dans les pêcheries palangrières.
11. Examen des méthodes d'évaluation des risques écologiques.
12. Recherches pour améliorer la connaissance des paramètres du cycle biologique, y compris pour toutes les espèces accessoires.
13. Évaluation de la faisabilité de la vidéo et des autres technologies de surveillance électronique, dans le cadre des ORGP.
14. Poursuite de l'objectif d'un bon niveau de couverture d'observateurs et d'échantillonnages dans les pêcheries artisanales.

Le GTTCPA indique que les discussions et les conclusions de cette réunion ne remplacent ou n'affaiblissent en aucune mesure les « propositions d'action immédiate » de Kobe II et de l'Atelier Kobe II sur les prises accessoires et espère recevoir les commentaires des ORGP sur chacune des recommandations et des priorités de recherches. En tant que tel, le CS peut envisager d'élaborer un ensemble de recommandations à la Commission pour aider à la compréhension des progrès réalisés à ce jour, et sur les moyens de faire progresser chacune des recommandations du GTTCPA à l'avenir. Le rapport complet est disponible en annexe A.

RECOMMANDATION/S

Que le Comité Scientifique:

- 1) **NOTE** les résultats du Groupe de Travail Technique Conjoint sur les Prises Accessoires.
- 2) **NOTE** que le Processus de Kobe n'est pas un forum de prise de décisions mais plutôt que l'ensemble de ces recommandations doivent faire l'objet de discussions et de décisions au sein de chaque ORGP
- 1) **FOURNISSE** à la Commission une mise à jour des progrès déjà fait par la CTOI pour chacune des recommandations faites et les moyens de faire les progresser chacune à l'avenir
- 2) **FOURNISSE** au Groupe de Travail sur les Ecosystèmes et les Prises Accessoires des directives sur comment le CS voudrait voir ces recommandations progresser.

ANNEXE

Annexe A: Rapport de la première réunion du Groupe de Travail Technique Conjoint sur les Prises Accessoires

ANNEXE A

Original: anglais

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE CONJOINT
DES ORGP THONIÈRES SUR LES PRISES ACCESSOIRES**

(La Jolla, Californie, Etats-Unis, 11 juillet 2011)

Introduction

La première réunion du Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les prises accessoires s'est tenue à La Jolla (Californie), le 11 juillet 2011. Note : ce rapport reflète les discussions de la journée de réunion et certaines des recommandations n'ont pas été pleinement élaborées et demanderont donc des discussions ultérieures au sein de chaque ORGP. Le Processus de Kobe n'est pas un forum de prise de décision et l'ensemble des recommandations émises doivent faire l'objet de discussions et de décisions au sein de chaque ORGP.

1. Ouverture de la réunion

Le prof. Glenn Hurry a souhaité la bienvenue aux participants. Étaient présents des représentants de chacune des Organisations régionales de gestion des pêches thonières (ORGP) ainsi que des spécialistes des espèces invités (voir **Appendice A-Liste des participants**).

2. Choix du président

Le prof. Glenn Hurry a été nommé président du Groupe de travail.

3. Choix des rapporteurs

Cleo Small et Nina Young furent nommées rapporteurs pour la réunion.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le professeur Hurry a passé en revue la proposition d'ordre du jour et indiqué qu'il souhaitait donner la priorité à la discussion sur les données et sur 4 ou 5 autres questions qui pourraient être abordées en détail et présentées à la réunion Kobe III. Le professeur Hurry a souligné la nécessité d'élaborer des recommandations pratiques qui puissent être appliquées par les ORGP thonières. L'ordre du jour a été adopté comme présenté en **Appendice B**.

5. Examen du rapport de la réunion Kobe II sur les captures accessoires, y compris les termes de référence du Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les prises accessoires

Le Groupe de travail a examiné les termes de référence et, sur la base du rapport de la réunion sur les captures accessoires de Kobe II, a décidé de focaliser ses discussions sur les points suivants.

- a. Données, y compris la précision des déclarations, le respect et le rôle des observateurs.
- b. Carences dans les technologies de réduction des captures accessoires.
- c. Élaboration et mise en place de technologies de réduction.
- d. Information des, et collaboration avec, les flottes.
- e. Besoins en développement des capacités.

6. État des lieux des mesures de conservation et de gestion des ORGP concernant les captures accessoires

Les représentants des ORGP et les spécialistes des espèces ont présenté les avancées réalisées dans les travaux concernant les captures accessoires, y compris les mesures de conservation et de gestion, ainsi que leurs priorités pour faire progresser les ORGP thonières dans le domaine des captures accessoires.

1. **WCPFC, Paul Dalzell et Simon Nicol.** La WCPFC a mis en place des mesures de conservation et de gestion pour les requins, les oiseaux de mer et les tortues marines au cours des cinq dernières années. Le président du Groupe de travail de la WCPFC sur les captures accessoires et les écosystèmes, M. Dalzell, a indiqué que la question clé qui domine les débats est le manque de données sur les captures accessoires et l'incapacité à évaluer les captures accidentelles par rapport à la population de l'espèce. Par exemple, il n'existe aucune information sur l'abondance, la structure d'âges et la distribution pour la plupart des espèces capturées accidentellement ; par conséquent, il est difficile d'évaluer les impacts de la pêche par rapport à l'abondance des espèces. Il a été signalé que la plupart des données d'observateurs provenaient de nations pêchant en eaux lointaines, mais que même ces données étaient fortement biaisées par la forte proportion de données provenant de la pêcherie palangrière d'Hawaii, qui capture seulement une petite fraction du total des prises de thons de l'océan Pacifique occidental et central (« WCPO »). La mise en œuvre des programmes d'observateurs pour la senne coulissante et les palangriers du WCPO a été un développement positif, mais il y a probablement des problèmes de qualité des données qui compromettraient les estimations des totaux des prises accessoires de toute la flotte, en particulier pour la pêche à la palangre où le taux de couverture cible était de 5 % par an. Simon Nicol a décrit deux bases de données de la WCPFC : (1) le système d'information sur la réduction des captures accessoires (« BMIS »), qui contient une compilation complète de références, une section documentant les mesures techniques de réduction et des informations sur les espèces cibles et accessoires et (2) une base de données sur le marquage des requins (« STAGIS ») dans l'océan Pacifique qui devrait s'avérer utile pour l'estimation des déplacements et des taux de mortalité. Le principal besoin concerne les données, dans la mesure où les informations sur les captures accidentelles sont généralement inexistantes pour l'ensemble des espèces accessoires.
2. **CTOI, Dr Francis Marsac.** Le manque de données est également un problème dans l'océan Indien, en particulier dans la mesure où 50% des prises proviennent des flottes artisanales qui sont insuffisamment contrôlées. La CTOI, en 2007 et 2008, a conçu un nouveau formulaire pour les observateurs visant à documenter les prises accessoires, respectivement à partir des senneurs et des palangriers. En 2010, la CTOI a commencé la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs, avec un objectif de couverture d'observateurs de 5% pour toutes les pêcheries d'ici 2013. Le Comité scientifique a proposé à la Commission d'imposer l'utilisation des captures et l'obligation de conserver les ailerons des requins naturellement attachés au corps, pour remplacer le ratio actuel de 5% entre les ailerons et les carcasses, mais cette proposition n'a pas été adoptée par la Commission. En 2010, la CTOI a adopté une disposition concernant les requins renards qui interdit la rétention ou la vente par les pêcheries commerciales ou de loisir. La CTOI travaille avec l'IATTC pour élaborer et harmoniser son guide d'identification des requins, mais cela devrait être fait avec toutes les ORGP. En 2009, la CTOI a adopté une résolution concernant les tortues marines, qui reprend les directives de la FAO pour la réduction des prises accessoires et la libération des tortues marines, la collecte d'information, l'obligation de libérer les tortues vivantes et l'utilisation de dégorgeoirs, de coupe-lignes, et l'utilisation de poissons comme appâts. Pour aider à la mise en œuvre de ces mesures, la CTOI prépare des fiches d'identification des tortues marines en collaboration avec l'IOSEA. Des recherches sont en cours sur des « DCP écologiques » afin de réduire l'enchevêtrement des tortues. En 2008, la CTOI a adopté une mesure de réduction concernant les oiseaux de mer, qui exige que les palangriers utilisent au moins deux des mesures de réduction lorsqu'ils pêchent au sud des 30 degrés sud; en 2010, la CTOI a étendu la portée de cette mesure au sud des 25 degrés sud. Des discussions sont en cours pour de retirer les lance-lignes de la liste des mesures de réduction. Enfin, en ce qui concerne les mammifères marins, la déprédation des captures des pêcheries palangrières de surface est d'un intérêt particulier, dans la mesure où la déprédation peut, dans certains cas, atteindre 20% des captures. Dans la pêcherie de senne, les interactions avec les baleines doivent être évaluées plus avant. Des évaluations des risques environnementaux (« ERE ») sont prévues.
3. **ICCAT, Josu Santiago.** L'ICCAT a établi son Sous-Comité sur les captures accessoires et les espèces de requins en 1995. En 2005, elle a créé un Sous-comité sur les écosystèmes, qui a remplacé deux sous-comités précédents sur l'environnement et les prises accessoires. Les travaux du Comité permanent

pour la recherche et les statistiques (« SCRS ») ont inclus en 2004 et 2008 des évaluations des requins bleus et taupes bleus et une évaluation conjointe en 2009 du requin-taube commun conduite par l'ICCAT et le CIEM ; une nouvelle évaluation du requin-taube bleu aura lieu en 2012. En 2008, l'ICCAT a entrepris une ERE pour neuf espèces de requins, qui sera mise à jour pour 18 espèces de requins en 2012. En 2010, une analyse de productivité et de sensibilité a également été menée sur les espèces capturées dans les pêcheries de thon de l'Atlantique. En 2010, une base de métadonnées bibliographiques sur les prises accessoires a été créée. Le manuel de l'ICCAT comprend la description des requins peau bleue, taube bleu et taube commun, et d'autres espèces de requins y seront incluses dans le futur. Par ailleurs, des fiches d'identification des principales espèces de requins de l'Atlantique ont été publiées. En 2009, l'ICCAT a finalisé son évaluation concernant les oiseaux de mer et fait des recommandations visant à renforcer, entre autre, la mesure de réduction adoptée en 2007. En 2010, l'ICCAT a adopté des mesures de réduction pour réduire les impacts de la pêche au thon sur les tortues marines ainsi que des exigences de déclaration visant à entreprendre en 2012 une évaluation des impacts de la pêche thonière sur les tortues marines. Dix recommandations actives et 6 résolutions pour la conservation et la gestion des prises accessoires ont été adoptées (2 sur les oiseaux de mer, 13 sur les requins et 2 sur les tortues marines). Des évaluations des stocks de requins ont été réalisées par le SCRS sur la base des données soumises, depuis 1995, dans le cadre des demandes de statistiques (Tâche I et Tâche II). D'autres évaluations des captures accessoires reposent sur les données soumises par les CPC et les consultations avec des spécialistes des espèces. Le manque de données et la faible couverture par les observateurs dans les pêcheries de senne et de palangre sont des obstacles à l'estimation des prises accessoires totales pour les espèces qui ont une distribution chevauchante ou non homogène. Les données d'observateurs sont complétées par des données de commercialisation et d'échantillonnages au port.

4. **IATTC, Martin Hall.** L'IATTC exige une couverture de 100% de la flotte de senneurs et dispose de 18-19 ans de données à ce niveau, avec une couverture plus faible depuis 1979. On ne dispose pratiquement d'aucune donnée concernant la flotte de palangriers industriels, mais une exigence de couverture de 5% de la flotte palangrière a été adoptée en 2011. Il y a une importante flotte artisanale dans l'océan Pacifique tropical oriental (« PTO ») qui cible plusieurs espèces, dont les thons et les requins. La collecte de données auprès des flottes artisanales devrait être une priorité pour le renforcement des capacités dans les ORGP thonières. La réduction des prises accidentelles de dauphins dans les pêcheries de senne a entraîné une réduction spectaculaire de la mortalité des dauphins, tandis que les interactions des cétacés avec la flotte de palangriers sont mal documentées. Dans le Pacifique tropical oriental, les espèces de requins les plus préoccupantes sont les requins soyeux et océaniques. L'IATTC a élaboré un système robuste d'identification des requins et a adopté une interdiction du *finning*. En 2011, l'IATTC a adopté une mesure concernant les requins océanique, dont les populations ont diminué de manière substantielle. Une résolution générale exigeant la conservation entière des requins et leur libération dès que possible n'a pas été adoptée. La question des prises accessoires des requins soyeux, qui ont diminué de plus de 70%, reste à traiter. Pour les raies manta, l'identification est difficile et la libération est possible, mais des méthodes de manipulation et de libération doivent être élaborées, tout comme pour les requins-baleines. Pour les tortues marines, les prises accessoires des pêcheries senne ne sont pas un problème critique (moins de 20 tortues vertes ou olivâtres ont été tuées en 2010, la plupart des tortues capturées ayant été relâchées vivantes). Dans le PTO, il existe des captures accessoires importantes de tortues de mer dans les pêcheries palangrières artisanales ; pour remédier à ce problème, un programme de partenariat avec le WWF et plusieurs nations a encouragé l'utilisation des hameçons circulaires et l'application de normes pour la remise à l'eau. L'IATTC a produit (et mis à disposition sur son site Internet) une vidéo détaillant la façon de manipuler et de libérer les tortues marines. L'IATTC a adopté des mesures de conservation et de réduction pour les tortues de mer, mais les informations sur l'état et les tendances de la population ne sont pas disponibles pour l'année en cours. Des données sur la répartition spatiale, en particulier sur les habitats de nidification seraient utiles pour élaborer des mesures de gestion. L'IATTC, avec la Fondation de Coopération d'Outre-mer pour la Pêche du Japon, a étudié les causes de l'enchevêtrement des tortues marines dans les lignes de polypropylène et de polyéthylène, des matériaux à flottabilité positive, et a trouvé une solution simple et bon marché qui est actuellement testée à plus grande échelle par le gouvernement de l'Équateur. Un ensemble minimum d'outils et d'instruments pour manipuler les tortues de mer et les décrocher a été adopté et les navires doivent embarquer ces outils. En 2011, l'IATTC a adopté une nouvelle résolution sur les oiseaux de mer ; cependant, les données supplémentaires sur les prises accessoires sont nécessaires en ce qui concerne les pêcheries palangrières. Pour faire face aux prises accessoires de petits thons, l'IATTC a adopté une fermeture spéciale pour réduire les prises accessoires de petits thons obèses et qui exige également la conservation

de l'intégralité des thons capturés, à l'exception de ceux impropres à la consommation humaine. La recherche sur les grilles de tri se révèle prometteuse pour la libération des thons de petite taille et d'autres petits poissons pélagiques. Des recherches acoustiques sont menées dans le cadre d'une campagne maritime parrainée par l'ISSF.

5. **CCSBT, Bob Kennedy.** La situation de la CCSBT est unique car elle couvre une seule espèce, sans zone de convention. Le thon rouge est capturé dans les zones de convention de la CTOI, de l'ICCAT et de la WCPFC, de sorte que toutes les mesures de conservation et de gestion de chacune des ORGP sont contraignantes pour les membres respectifs de la CCSBT. La CCSBT, comme d'autres ORGP, souffre également d'un manque de données adéquates sur les captures accessoires. La CCSBT a adopté un objectif de taux de couverture par les observateurs de 10%, mis en œuvre par le biais de programmes d'observateurs nationaux, ce qui limite les analyses qui peuvent être réalisées. Au sein de la CCSBT, il n'existe pas de base de données centralisée dans la mesure où les données sont gérées par les programmes nationaux et les pays fournissent eux-mêmes leurs évaluations des captures accessoires. Le Groupe de travail sur les espèces écologiquement apparentées se concentre principalement sur la pêche à la palangre car il n'y a pas de pêche sur DCP au sein de la pêcherie de senne au thon rouge. Les interactions avec les mammifères marins et les tortues marines sont faibles dans la pêcherie palangrière, mais les données indonésiennes manquent. La réduction des captures accessoires a été principalement concentrée sur les oiseaux de mer et les requins. Le Groupe de travail sur les espèces écologiquement apparentées se réunira en avril 2012. La CCSBT est en train d'actualiser ses guides d'identification des requin et des oiseaux de mer.

– *Commentaires sur les espèces*

6. **Doug Hykle, IOSEA.** L'IOSEA a 32 États membres autour de l'océan Indien et ces membres ont communiqué des données sur les prises accidentelles de tortues marines, sur la mise en œuvre des mesures de réduction et sur le suivi des tortues marines dans leurs rapports nationaux respectifs. Une évaluation régionale des tortues luth a été publiée et une sur les caouanes est en cours de finalisation. Il a été indiqué que l'organisation-mère de l'IOSEA, CMS, entreprend une étude des captures accessoires de tortues, avec l'accent sur la pêche artisanale, ce qui pourrait être utile pour le Groupe de travail. L'IOSEA participe au Groupe de travail sur l'environnement et les captures accessoires de la CTOI et estime que ce groupe est sous-financé.
7. **Jack Frazier, Comité consultatif de l'IOSEA.** Pour moi, ce qui est important c'est la collaboration : les spécialistes et les autres organisations peuvent assister les ORGP thonières dans l'identification et la résolution des problèmes concernant les prises accessoires. Cela peut impliquer des experts et des universités. Il est également nécessaire d'être clairs sur la définition du terme « accessoires » et sur les problèmes plus larges concernant les écosystèmes, y compris les captures accessoires. En outre, il existe un besoin crucial de compréhension des facteurs socio-économiques en relation avec les captures accessoires.
8. **Sandra Andraka, WWF.** Le WWF a, depuis 2005, mis en place un programme sur les tortues marines dans le Pacifique oriental, travaillant avec les flottes artisanales de 9 pays. Les progrès varient selon les pays, mais le travail a impliqué plus de 400 navires, des expériences comparant l'utilisation d'hameçons circulaires au lieu des hameçons classiques ainsi que l'utilisation de formulaires développés par l'ICCAT et standardisés à l'échelle de la région. Des travaux sont en cours afin de combler les lacunes dans la connaissance des taux globaux de captures accessoires. Il existe deux problèmes : (i) la nécessité de renforcer les capacités nationales en relation avec les programmes d'observateurs et (ii) une éventuelle disponibilité limitée des dispositifs de réduction (hameçons circulaires par exemple) dans le pays, qui limite la mise en œuvre. Il a été indiqué que, bien que il n'y a aucune recommandation pour la réduction des captures accidentelles des tortues marines, il est nécessaire que les pêcheries disposent d'instruments pour la remise à l'eau de ces espèces et que les pêcheurs soient formés à les utiliser.
9. **Warren Papworth, ACAP.** Les mesures de réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer présentent l'avantage de disposer de bonnes bases de données, y compris les bases de données des sites de reproduction de l'ACAP, les évaluations des espèces de l'ACAP, et la base de données de suivi de *BirdLife International*. On dispose également d'une bonne compréhension de la réduction des prises accidentelles. Cependant, les données sur les prises accidentelles de la pêche hauturière restent limitées et on ne dispose de quasiment d'aucune information sur le respect des mesures de réduction, ni de mécanisme de collecte de ces données. Il a été indiqué que l'APAC dispose d'une base de données et

d'un système de rapports nationaux qui pourraient être mis à la disposition des ORGP thonières. La force de ce Groupe de travail conjoint sur les captures accessoires est sa portée mondiale, qui est nécessaire pour traiter des captures accidentelles d'espèces migratrices comme les albatros. Les termes de référence du groupe soulignent l'importance des données et de leur accessibilité.

10. **Ed Melvin, Washington Sea Grant.** Ed travaille sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer par une large gamme d'engins depuis de nombreuses années, et, plus récemment, avec le Japon en Afrique du Sud. La recherche démontre que la réduction des captures d'oiseaux de mer est possible même dans les zones les plus difficiles en utilisant en combinaison la pose de nuit, les lignes lestées et des dispositifs d'effarouchement des oiseaux (*tori lines*). Il a été indiqué qu'une forte proportion de captures accidentelles d'oiseaux de mer peut provenir d'interactions secondaires, ce qui souligne l'importance du lestage des lignes. Le financement est la condition de tout progrès. Il a également été indiqué que les mesures de réduction des captures d'oiseaux de mer appropriées peuvent différer entre les hémisphères nord et sud, les oiseaux se nourrissant en surface dominant dans l'hémisphère nord. Le respect des mesures est une question clé et des informations complémentaires sont nécessaires en ce qui concerne les réussites et les échecs de leur mise en œuvre.
11. **Cleo Small, Birdlife International.** *BirdLife* travaille avec les ORGP thonières depuis 2005, en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires. Notre contribution comprend la base de données de suivi des albatros et des pétrels, la participation aux ERE sur les oiseaux de mer de l'ICCAT, de la WCPFC et de la CTOI, et les données sur les standards pour les observateurs. *BirdLife* dirige également la *Task Force* Albatros, qui travaille directement avec les pêcheurs dans 7 pays d'Amérique du Sud et d'Afrique australe, améliorant l'adoption des mesures de réduction, formant des observateurs et menant des recherches sur les mesures de réduction. Afin de faire avancer la question des captures accessoires d'oiseaux de mer, ce Groupe de travail conjoint pourrait travailler sur les domaines suivants : l'harmonisation des standards de données pour les observateurs et la mise en place de bases de données interopérables, un programme de recherche sur les captures accessoires regroupant les différentes ORGP thonières, le recrutement de personnel dédié aux captures accessoires au sein du secrétariat de chaque ORGP et des programmes pilotes sur l'utilisation de la surveillance électronique.
12. **Sonja Fordham, Shark Advocates International.** Une question clé est que les requins sont à la fois des prises accessoires et des espèces ciblées. Les raies doivent également être prises en compte. L'existence de nouveaux marchés pour la médecine chinoise et la viande est un réel problème. Les priorités sont d'améliorer les données, mais aussi de prendre des mesures dans les cas où les données disponibles sont déjà suffisantes et appellent à agir. Il existe un besoin clé de renforcement des capacités dans les pays en développement, le manque de capacité étant utilisé comme prétexte à ne pas adopter de mesures de conservation et de gestion. Un autre problème est l'adoption de mesures comportant des failles qui réduisent considérablement leur efficacité, tout en donnant l'impression de faire des progrès. Dans l'ensemble, il est nécessaire d'adopter des interdictions supplémentaires sur la rétention des espèces de requins les plus vulnérables et d'élaborer des protocoles pour la manipulation et la libération des requins. Le débarquement des requins avec leurs ailerons naturellement attachés présente des avantages évidents pour l'identification des espèces et leur évaluation. *Shark Advocates International* reconnaît que des études pilotes pour la surveillance vidéo sont importantes, notamment pour la conformité. Une comparaison des exigences actuelles en matière de collecte de données sur les requins au sein des différentes ORGP thonières serait utile.
13. **Eric Gilman, Hawaii Pacific University.** Notre équipe de recherche se concentre principalement sur la réduction des captures accessoires des pêcheries thonières par le biais des technologies appliquées aux engins. Deux études en cours peuvent intéresser le Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires : (i) une évaluation de la performance de la gouvernance des ORGP concernant les prises accessoires et les rejets, qui sera publiée sous la forme d'un rapport technique de l'UICN fin 2011 et (ii) l'élaboration de spécifications d'achat de produits thoniers pour les détaillants et les fournisseurs membres de l'ONG internationale *Sustainable Fisheries Partnership*. Le groupe a également signalé l'existence de la Circulaire sur les pêches 1025 de la FAO (<http://www.fao.org/docrep/010/a1426e/a1426e00.htm>), rédigée par Eric et ses collègues de la FAO en 2007, qui examine les progrès accomplis dans la lutte contre les prises accidentelles d'oiseaux de mer et de tortues marines par les ORGP, et indiqué qu'il serait utile pour le Groupe de travail des ORGP thonières sur les prises accessoires de mettre à jour ce document et de l'élargir pour couvrir d'autres groupes d'espèces accessoires vulnérables.

7. Discussions et recommandations du Groupe de travail

Le Groupe de travail a eu d'importantes discussions sur le sujet des données, y compris :

- La standardisation des protocoles de collecte de données, le partage de données, l'amélioration de la précision des données, la formation des observateurs et leur certification ; il a été signalé que toutes les ORGP et les spécialistes des espèces ont indiqué que les données sont l'enjeu majeur pour la gestion et la réduction des captures accidentelles.
- Les requins, y compris l'évaluation des risques écologiques, l'évaluation des stocks et des captures accessoires, ont émergé comme une question clé devant être abordée immédiatement au sein des ORGP et les participants ont indiqué que la question était plus large que les prises accessoires et qu'il était nécessaire qu'une évaluation des stocks complète soit menée pour les espèces de requin pour lesquelles les données sont disponibles. En ce qui concerne les espèces pour lesquelles les données manquent, dans la ligne du PAI-requins de la FAO, chaque ORGP devrait adopter des mesures de conservation et de gestion basées sur une approche scientifique et sur le principe de précaution, y compris : (1) des mesures pour améliorer l'application des interdictions de *finning* existantes ; (2) l'interdiction de la rétention des espèces de requins particulièrement vulnérables ou épuisées, selon l'avis des scientifiques et des experts ; (3) des mesures de gestion concrètes en ligne avec les meilleurs avis scientifiques disponibles avec la priorité donnée aux populations surexploitées ; (4) mettre en place de manière provisoire des contrôles préventifs de la pêche pour les espèces de requins pour lesquelles il n'existe pas d'avis scientifiques et (5) des mesures pour améliorer la fourniture de données sur les requins dans toutes les pêcheries et pour tous les engins.
- La recherche collaborative : les membres ont souligné l'importance des sites Web et des bases de données pour partager les informations et, dans ce contexte, l'importance du Système d'information sur la gestion des prises accessoires de la WCPFC, la base de données de l'ICCAT et les bases de données indépendantes sur la bibliographie (par exemple, l'IOSEA a une importante base bibliographique en ligne concernant les tortues marines ainsi qu'une liste des projets dans les 32 États signataires) a été notée et il a été convenu de continuer à les intégrer dans le site Web de la WCPFC.
- Les partenariats de collaboration ont été indiqués par de nombreux membres du Groupe de travail comme le meilleur moyen pour faciliter la recherche et élaborer des mesures de réduction et ces partenariats ont bien fonctionné lorsque les ORGP, l'industrie et les ONG ont travaillé et collaboré en partenariat.
- La conformité est perçue comme un problème par les membres car ils ne peuvent pas être certains, étant donné le manque de données fournies par certains pays, si des mesures de réduction et de gestion ont été adoptées et mises en œuvre correctement et, partant, il a été difficile d'évaluer leur efficacité. Il a également été souligné qu'il est nécessaire de mettre en place des incitations claires et convaincantes pour favoriser la conformité et que les sanctions seules ne suffisent pas.
- La collecte de données sur les prises accessoires des flottes artisanales a été décrite comme un problème différent de celui concernant les flottes industrielles et il requiert donc des approches différentes et présente des défis différents.
- Des mesures visant à l'harmonisation et à l'élaboration de standards pour la manipulation et la libération sont nécessaires de toute urgence et la priorité devrait être donnée à leur élaboration. Cependant, il a été noté qu'il existe des espèces océaniques et des pratiques différentes qui doivent être prises en compte et que les standards de manipulation et de libération doivent être spécifiques à chaque espèce et prendre en considération les différences entre les océans, les types d'engins et les opérations de pêche.

– Définition des captures accessoires

Le Groupe a discuté de la définition des prises accessoires par rapport à la portée des questions devant être traitées par ce GT, en reconnaissant qu'il existe des définitions différentes des termes « captures accessoires », « rejets » et « captures accidentelles », que ces catégories incluent des espèces qui sont pleinement utilisées, avec une valeur économique et socio-culturelle, ainsi que les rejets des espèces ciblées

et non ciblées. Le groupe a convenu que son mandat couvre des espèces de poissons et de requins, et que le terme « prises accessoires » peut ne pas le refléter de façon satisfaisante, mais que la priorité du groupe était les espèces qui ne font pas partie de la liste des espèces devant être gérées par les ORGP. Il a également été souligné que, sans une compréhension claire de l'« approche écosystémique » de la pêche, il ne peut y avoir une bonne compréhension des « prises accessoires ». Le groupe a reconnu qu'il pourrait être nécessaire dans l'avenir d'élaborer de meilleures définitions.

Le Groupe de travail a concentré ses discussions et ses recommandations sur l'harmonisation des données, les requins, la collaboration et la recherche, une liste provisoire des priorités de recherche et, enfin, l'avenir du GT et son plan de travail. Les recommandations suivantes ont été élaborées.

A. *Recommandations sur la collecte et l'harmonisation des données*

1. Le Groupe de travail a convenu qu'il faudrait établir des normes minimales de données, avec des champs de données qui sont collectés dans toutes les ORGP, en vue d'assurer l'interopérabilité.
2. Les membres de toutes les ORGP sont encouragés à améliorer la qualité des systèmes de collecte des données afin d'améliorer l'évaluation des pêcheries et des prises accessoires.
3. Les membres de toutes les ORGP sont fortement encouragés à partager les données et informations disponibles au sein des ORGP et recueillies auprès des observateurs et par le biais des programmes de fiches de pêche, dans un but de gestion des prises accessoires et de recherche.
4. Le Groupe de travail préparera un court rapport sur l'harmonisation des données en utilisant tous les formulaires de données utilisés par les ORGP thonières, d'ici au 31 décembre 2011. Pour faciliter ce processus, les formulaires de l'IATTC seront diffusés pour comparaison avec ceux des autres ORGP thonières.
5. Notant qu'un Groupe de travail doit réunir l'IATTC et la WCPFC sur l'harmonisation des données, y compris sur les prises accessoires, le Groupe de travail recommande d'associer les autres ORGP thonières à cet atelier.
6. Identification des oiseaux de mer : les secrétariats des ORGP thonières fourniront à l'ACAP leurs guides d'identifications des oiseaux et l'ACAP élaborera un guide d'identification standardisé. La version préliminaire de ce guide d'identification sera examinée par le Groupe de travail et les groupes de travail des différentes ORGP thonières.
7. Identification des requins : le Groupe de travail, sous la houlette de la WCPFC et de l'ICCAT, permettra d'harmoniser les directives pour l'identification des requins, en collaboration avec le groupe de spécialistes des requins de l'UICN et d'autres experts (remarque : le guide d'identification des requins de l'IATTC est disponible sur son site Web et propose un modèle utile pour les observateurs).
8. Identification des tortues marines : Les Secrétariats fourniront au président du Groupe de travail les matériaux actuellement utilisés pour l'identification des tortues afin qu'ils puissent être harmonisés et distribués à toutes les ORGP thonières.
9. Le Groupe de travail devrait envisager un processus visant à élaborer des guides d'identification des mammifères marins harmonisés pour les pêcheries pour lesquelles il n'en existe pas.

Remarque : Un membre a exprimé l'avis que le volume de données et d'informations que les observateurs doivent collecter dans chaque ORGP atteint presque la limite de capacité de collecte d'un observateur. Ainsi, dans l'avenir, le Groupe de travail pourrait envisager de réduire ou d'améliorer l'efficacité de la collecte des données, et d'améliorer la disponibilité des données grâce à l'échange d'informations entre les ORGP thonières. Il a été en outre indiqué que, bien que la formation des observateurs soit essentielle à une mise en œuvre effective des programmes d'observateurs et à l'acquisition de données de qualité, la formation des observateurs prend du temps et mobilise des ressources financières. Enfin, il a été souligné que le partage des données doit se faire dans le respect des règles de confidentialité définies par chaque ORGP.

B. *Recommandations sur les requins*

Le Groupe de travail a indiqué que les requins sont souvent ciblés mais aussi capturés accidentellement, et que cette discussion couvre tous les élasmobranches, y compris les requins et les raies. Le Groupe de travail prend note des recommandations précédentes de Kobe sur les requins et insiste sur le fait que celles-ci ne devraient pas être perdues de vue dans toute discussion sur les requins.

1. Le Groupe de travail est préoccupé par la pratique des calées intentionnelles sur les requins baleines et recommande que les ORGP thonières entreprennent des recherches pour déterminer l'impact et les conséquences de cette pratique.
2. Les ORGP devraient mettre en place des processus d'évaluation des risques en priorité pour les espèces de requins qui peuvent avoir besoin d'une évaluation ou d'une réduction des captures plus avancée. Les ORGP peuvent examiner le processus d'identification des espèces de requins prioritaires élaboré par la WCPFC (**Appendice C**).
3. [Les ORGP exigeront de leurs membres et CPC l'enregistrement dans les fiches de pêche du nombre de requins rejetés]¹ le Groupe de travail prendra une décision durant l'intersession.
4. Les ORGP devraient prendre des mesures pour améliorer la collecte des données sur les requins et les raies manta et mantas diables dans les pêcheries industrielles et artisanales. À titre d'exemple, le Groupe de travail a noté que l'exigence de conserver les ailerons naturellement attachés permettrait d'améliorer l'identification des espèces et l'application et devrait être intégrée dans le cadre des interdictions existantes concernant le *finning*.
5. Les ORGP devraient envisager de soutenir les études visant à étudier la survie après libération des requins dans les pêcheries de palangre selon, entre autre, le type d'hameçons et la durée de calée.
6. Les ORGP devraient envisager de soutenir les études visant à élaborer plus avant les stratégies de réduction des prises accessoires des requins par les palangriers.
7. Les ORGP devraient évaluer les coûts et les bénéfices de l'interdiction de l'utilisation des avançons métalliques dans les pêcheries palangrières de thons.
8. Les ORGP devraient élaborer des protocoles de manipulation et de libération de tous les requins et les raies manta et mantas diables, en tenant compte de la sécurité des équipages.

– Discussion sur les requins

Au sujet des requins, il a été noté que l'ICCAT a réalisé des évaluations complètes des stocks de requin bleu, de requin-taube bleu et de requin-taube. Pour ces évaluations des stocks, les captures historiques ont été estimées en utilisant une variété de méthodes, et la PUE fut estimée à l'aide des données de prises et effort de la palangre obtenues auprès d'une variété de flottes. Lorsque les données sont disponibles, une évaluation complète des stocks devrait être l'objectif de chaque ORGP thonière. Lorsque les données ne sont pas disponibles, les évaluations des risques écologiques peuvent être utilisées pour mettre en évidence les espèces les plus vulnérables. Les travaux en cours actuellement à la WCPFC vont également ajouter de manière significative à la connaissance des données, de l'évaluation et de l'état concernant les populations de requins. L'IATTC et la CTOI travaillent également sur les espèces de requins, malgré des données limitées. Il a été suggéré que la meilleure façon d'évaluer la qualité des données pourrait être de tenter d'effectuer une évaluation quantitative du stock avec les données disponibles. La sensibilité des résultats des évaluations basées sur des hypothèses nécessitant peu de données pour estimer l'état du stock serait alors utile pour identifier les nouveaux besoins en données dans le but de réduire l'incertitude dans les évaluations de l'état des stocks. Il fut beaucoup discuté du fait que les requins sont plus susceptibles d'être conservés à bord que les autres espèces couvertes par le Groupe de travail (mammifères marins, tortues marines, oiseaux de mer) et que l'intérêt pour les requins varie entre les parties et les flottes : espèces cibles, espèces accessoires bienvenues ou espèces à éviter.

C. Recommandations sur la collaboration et la recherche

1. Le Groupe de travail a convenu de se réunir pour élaborer une base de données bibliographique centralisée sur les captures accessoires qui rassemblera des informations sur les mesures de réduction, la

¹ Le Groupe de travail le décidera pendant la période intersession.

conservation des prises accessoires, les mesures de gestion adoptées par les ORGP et les évaluations réalisées par les ORGP ; ce travail sera mené par l'ICCAT, la CTOI et la WCPFC.

2. Chaque ORGP devrait désigner/employer une personne dédiée aux captures accessoires qui travaillerait en collaboration avec les autres ORGP pour promouvoir le travail concernant les prises accessoires.
3. Le Groupe de travail devrait envisager de se réunir en personne tous les trois ans afin de prioriser la recherche selon le mandat du Groupe de travail.
4. Le Groupe de travail, en consultation avec des experts, devrait entreprendre un examen des évaluations des risques écologiques utilisées par les ORGP et fournir des recommandations pour uniformiser ces évaluations entre les différentes ORGP.

– Discussion sur la collaboration et la recherche

Le Groupe de travail a également noté l'importance des études génétiques pour déterminer la structure des stocks et des enquêtes visant à mesurer/surveiller l'état des stocks et les tendances des espèces rarement capturées, protégées ou biologiquement sensibles.

D. Liste préliminaire des priorités de recherche

Le Groupe de travail a élaboré la liste provisoire suivante des priorités de recherche qui sera développée et affinée lors de ses réunions ultérieures.

- Distribution et réduction des prises accidentelles de tortues marines.
- Survie après libération des requins, des raies manta et mantas diables, des tortues marines et des oiseaux de mer.
- Meilleures pratiques pour les techniques de manipulation et de libération de toutes les espèces énumérées ci-dessus.
- Réduction des prises accidentelles de requins, principalement dans les pêcheries de palangre, de senne et de filet maillant.
- Réduction des captures des oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales.
- Grilles de tri pour les petits poissons (thons et autres espèces).
- Avantages économiques de la réduction des prises accessoires.
- Impacts multispécifiques des mesures de réduction des prises accidentelles.
- Évaluation des impacts de la pêche au filet maillant/dérivant sur les espèces accessoires.
- Taux de déprédation par les mammifères marins et sa relation avec les prises accessoires dans les pêcheries palangrières.
- Examen des méthodes d'évaluation des risques écologiques.
- Recherches pour améliorer la connaissance des paramètres du cycle biologique, y compris pour toutes les espèces accessoires.
- Évaluation de la faisabilité de la vidéo et des autres technologies de surveillance électronique, dans le cadre des ORGP.
- Poursuite de l'objectif d'un bon niveau de couverture d'observateurs et d'échantillonnages dans les pêcheries artisanales.

8. Avenir et plan de travail du Groupe de travail conjoint sur les captures accessoires

Le Groupe de travail a convenu de se réunir électroniquement tous les 3 mois et de se réunir en personne si possible en conjonction avec les réunions Kobe ou, en l'absence de réunion Kobe, tous les trois ans. Pour les prochaines années, le Groupe de travail propose le plan de travail suivant :

- Harmonisation de la collecte des données.
- Élaboration de guides d'identification et de protocoles de libération harmonisés.
- Identification et recommandation des priorités de recherche.
- Priorisation du travail collaboratif.
- Faire avancer le site de partage d'informations du « Système d'information sur les mesures de réduction des captures accessoires ».
- Identification des sources de financement.
- Conformité aux exigences de déclaration des données.

Conformément à ses termes de référence, le Groupe de travail technique conjoint sur les captures accessoires des ORGP thonières transmet son rapport, ses recommandations, sa liste provisoire de priorités de recherche et son plan de travail pour examen par chaque ORGP, y compris, le cas échéant, par leurs organes techniques, en conformité avec les procédures de chaque ORGP. Le Groupe de travail indique que les discussions et les conclusions de cette réunion ne remplacent ou n'affaiblissent en aucune mesure les « Propositions d'action immédiate » de Kobe 2 et de l'Atelier Kobe 2 sur les prises accessoires. Le Groupe de travail espère recevoir les commentaires des ORGP tandis qu'il poursuit ses travaux.

LISTE DES PARTICIPANTS

Sandra Andraka
World Wildlife Fund
sandraka@wwfca.org
506 22348434

Jose Miguel Carvajal
Instituto Costarricense de La Pesca y Acuicultura
carva77@gmail.com
(506) 2261 3020

Andres Domingo
Direccion Nacional de Recursos
dimanchester@gmail.com
598-24004689

Jack Frazier
IOSEA Advisory Committee
kurma@shentel.net
593 2 243 5158

Martin Hall
IATTC
mhall@iattc.org
858-546-7044

Glenn Hurry
Western and Central Pacific Fisheries Commission
glenn.hurry@wcpfc.int
691-320-1992

Robert (Bob) Kennedy
Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna
rkennedy@ccsbt.org
61 2 6282 8396

Ed Melvin
Washington Sea Grant, University of Washington
edmelvin@uw.edu
206 543 9968

Simon Nichol (SPC)
Western & Central Pacific Fisheries Commission
simonnn@spc.int
687262000

Warren Papworth
Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels
warren.papworth@acap.aq
6162333123

Evgeny Romanov
PROSPER Project
evgeny.romanov@ird.fr
262262436610

Cleo Small
BirdLife Global Seabird Programme
cleo.small@rspb.org.uk
+44 1767 693586

Kotaro Yokawa
National Research Institute of Far Seas Fisheries
yokawa@affrc.go.jp
81-543-36-6044

Shannon Cass-Calay
NOAA Fisheries
Shannon.Calay@noaa.gov
305-361-4231

Paul Dalzell
Western Pacific Regional Fishery Management Council
paul.dalzell@noaa.gov
808 522 8142

Sonja Fordham
Shark Advocates International
sonjaviveka@gmail.com
202 436 1468

Eric Gilman
Hawaii Pacific University
ericgilman@gmail.com
808-888-9440

Miguel Herrera
Indian Ocean Tuna Commission
mh@iotc.org
+248 4225494

Douglas Hykle
IOSEA Marine Turtle MoU
iosea@un.org
+662 288 1471

Francis Marsac
IRD/ IOTC
francis.marsac@ird.fr
+27 216503279

Sandy Morison (new ERS chair)
CCSBT
morisonaquaticsci@gmail.com
+61 407880479

Pilar Pallares
ICCAT
pilar.pallares@iccat.int
+34 914165600

Vladimir Puentes-Granada
Ministry of Environment, Housing and Territorial Development
vpuentes@minambiente.gov.co
(57-1)3323400

Josu Santiago (Chair SCRS ICCAT)
ICCAT
jsantiago@azti.es
34946574000
Dave Wilson

Indian Ocean Tuna Commission
david.wilson@iotc.org
+248 4225 494
Nina Young
NOAA Fisheries/Office of International Affairs
Nina.Young@noaa.gov
301-427-8383

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Réunion
2. Nomination du président
3. Nomination des rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Examen du Rapport de la réunion Kobe II sur les prises accessoires, y compris les Termes de Référence pour le Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les prises accessoires
6. Mise à jour sur les mesures de conservation et de gestion des ORGP thonières concernant les prises accessoires
7. Examen des exigences des ORGP thonières en matière de collecte de données sur les prises accessoires, y compris les champs de données et les protocoles de collecte des données des fiches de pêche et des observateurs
8. Recommandations qui seront présentées à Kobe III
 - a. Fournir un avis, dans la mesure du possible, sur l'harmonisation des protocoles de collecte de données entre les ORGP thonières.
 - b. Si le temps le permet, des recommandations sur l'harmonisation des mesures de conservation et de gestion entre les ORGP.
9. Élaboration d'un plan de travail pour les prochaines réunions du Groupe de travail
 - a. Ce plan devrait comprendre, entre autres, les éléments suivants :
 - i. D'autres discussions sur les protocoles et l'harmonisation des données et notamment des conseils pour améliorer les efforts de collecte de données (par exemple, les informations à collecter) au sein de chaque ORGP et collectives entre les ORGP.
 - ii. Un examen des mesures prises par chaque ORGP thonière concernant les prises accessoires
10. Passer en revue les mesures de réduction des prises accidentelles adoptées par chaque ORGP thonière.
11. Examiner les nouveaux résultats de recherche en matière de réduction des captures accessoires pour évaluer l'utilité potentielle de telles mesures dans les domaines couverts par les autres ORGP thonières en prenant en considération les différences entre les zones.
12. Identifier les espèces préoccupantes qui, selon leur sensibilité à la pêche et leur état de conservation, exigent une action immédiate de la part des ORGP thonières.
13. Le cas échéant, formuler des recommandations pour améliorer la gestion des prises accessoires dans et entre les ORGP.
 - i. Examiner et identifier les méthodes qualitatives et quantitatives appropriées de détermination de l'état des populations pour les espèces accessoires.
 - ii. Examiner les analyses des données pour identifier toutes les facteurs liés ou non (par exemple, océanographiques et physiques) aux pêcheries qui contribuent aux captures accessoires, en tenant compte des règles de confidentialité de chaque ORGP.
 - iii. Examiner et compiler les informations concernant les recherches sur les captures accessoires qui ont déjà été menées ou sont en cours pour définir les priorités de recherches et les domaines de collaboration futurs.
- b. *[sic]* Discuter du rôle approprié pour les observateurs lors des prochaines réunions.
14. Autres questions
15. Adoption du rapport
16. Ajournement

PROCESSUS DE DESIGNATION DES ESPECES DE REQUINS PRIORITAIRES

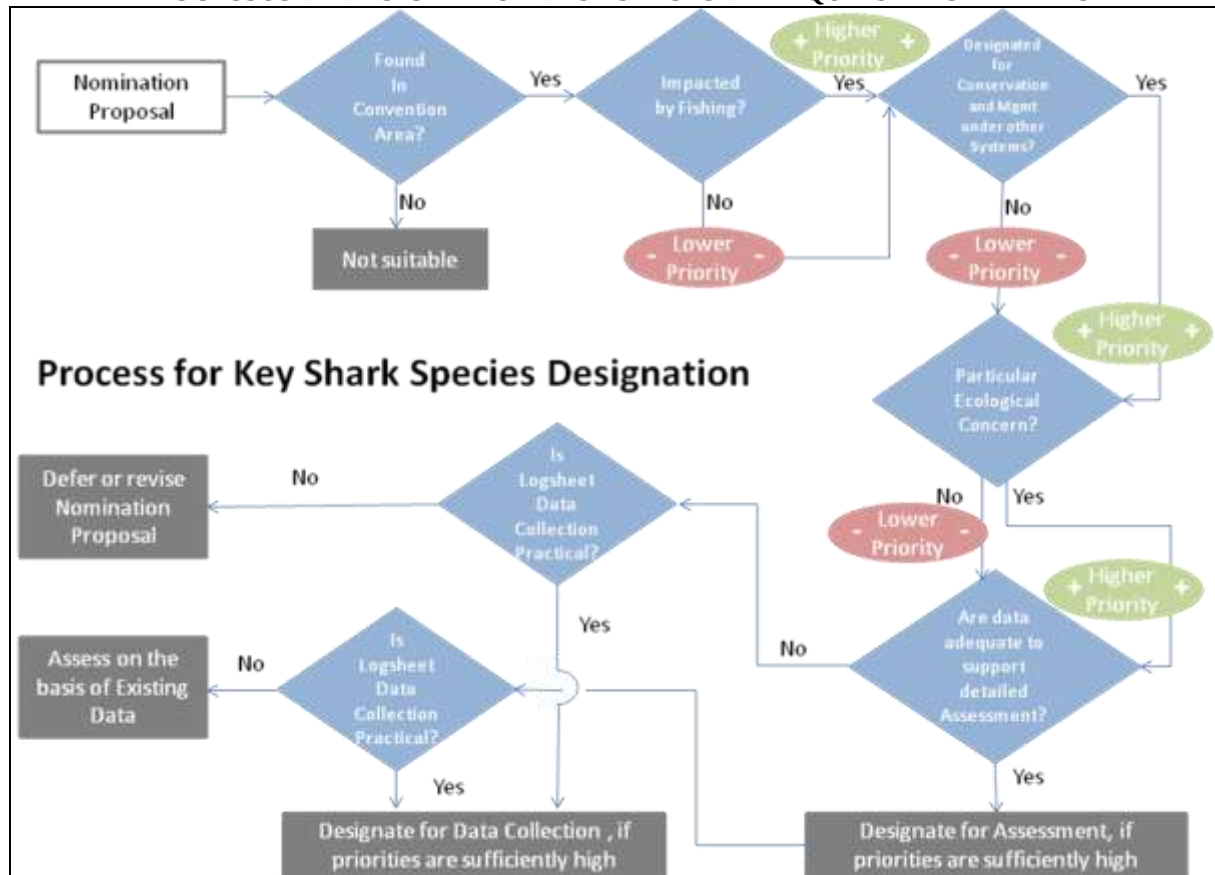


Figure 1. Organigramme illustrant un processus qualitatif basé sur les facteurs (losanges bleus) à prendre en compte dans la désignation des espèces de requins prioritaires pour la WCPFC et comment ces considérations conduisent à l'un des cinq résultats (rectangles gris). Clarke, S. 2011. *A Proposal for a Process for Designating WCPFC Key Shark Species for Data Provision and Assessment*. Secretariat of the Pacific Community. WCPFC-SC7-2011/EB-WP-05.